

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS TENNIS ENTREPRISE 2023

REGLEMENT

PHASE DEPARTEMENTALE :

☞ **A partir du 1^{er} novembre 2022**

- Les **non classés (es) et 4^{ème} série** disputent un championnat par poules.

☞ **du 15 décembre au 01 avril 2023.**

- Les **3^{ème} série** disputent un championnat par poules ou élimination directe (suivant le nombre de participant).

- Les finales départementales se dérouleront :

☞ **le 29 avril 2023**

Cette phase départementale est qualificative pour la phase régionale.

REGLEMENT du CHAMPIONNAT PAR POULES pour les NC et 4^{ème} série

- Chaque participant (e) engagé (e) reçoit un courrier précisant :
 - ☞ Les nom, prénom, classement, numéros de téléphone et adresse de messagerie de ses adversaires.
 - ☞ Le joueur ou la joueuse qui reçoit est le (a) premier (ère) nommé (e) dans le calendrier des matches, sauf si les deux joueurs (ses) s'accordent pour modifier le lieu de la rencontre.
 - ☞ La date limite de déroulement des parties.
 - ☞ Les coordonnées du Juge-Arbitre.
- Le joueur ou la joueuse qui reçoit prend contact avec son adversaire pour fixer, d'un commun accord, la date de la rencontre. En cas de difficulté, il est demandé d'avertir le Juge-Arbitre.
- A l'issue de la rencontre, le vainqueur communique au Juge-Arbitre, Richard BORE, le score exact du match soit par téléphone (06 85 82 88 64) soit par mail (richard.bore@orange.fr).
- L'absence de justification auprès du Juge-Arbitre pour un match non disputé avant la date limite entraînera la disqualification du ou des joueurs (ses) pour cette partie.
- Les balles sont fournies par le joueur ou la joueuse qui reçoit.
- Le nombre de parties disputées dans la journée est celui fixé par le Règlement Fédéral.
- Le classement dans chaque poule est obtenu selon le barème suivant : victoire 2 points, défaite 1 point, forfait et/ou disqualification par décision du Juge-Arbitre 0 point.
- En cas d'égalité de points pour la qualification, le Juge-Arbitre applique le Règlement Fédéral, article 56.